

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 16 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 12

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

LE VINGT QUATRE AVRIL, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mr Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Catherine GAUTIER qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY

Mme Yannick BOUTTIER qui a donné procuration à Mr Francis TOSTAIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marie-Françoise PESSON

D 41 - Création d'un poste d'adjoint technique affecté au service technique – espaces verts

Afin de répondre aux besoins des services techniques – espaces verts et sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35H/semaine) affecté au service technique – espaces verts à compter du 30 mai 2018.

Aménagement d'une pièce de service de l'école

Dans le cadre de la mise en place du document unique sur la commune et du plan d'actions prévu pour l'année 2018, Madame Le Maire propose plusieurs devis au conseil municipal pour le réaménagement d'une pièce de l'école utilisée par le personnel communal pour la cuisine, le ménage et le rangement de produits d'entretien.

Les devis proposés sont :

- Sarl TOSTAIN :
Fabrication et pose d'un meuble de rangement
avec emplacement lave-linge, évier,
et portes coulissantes pour poubelles
pour un montant HT de 1 844,00 €

- Sarl BRETEAU :
Fourniture et pose d'un évier, fournitures et pose de six prises électrique
Pour un montant HT de 997,74 €

- Sarl BRETEAU :
Fourniture d'un réchaud 2 plaques et d'un réfrigérateur
Pour un montant HT de 281,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis proposés pour un montant total de 3 179,72 € HT, dont la dépense sera inscrite en section investissement.

D 42 - Acquisition d'une auto laveuse pour la salle polyvalente

Afin d'améliorer les conditions de travail pour l'entretien de la salle polyvalente,
Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis ORAPI d'un montant de 2 371,07 € HT pour l'acquisition d'une auto laveuse à batterie.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 43 - Renouvellement du parc informatique de la mairie

Madame le Maire informe le conseil municipal que les postes informatiques utilisés à la mairie sont anciens et manquent de capacité pour le volume de données à recevoir.

Une étude a donc été faite sur place par deux sociétés, Conty et Delta Technologie, qui proposent la fourniture d'un serveur avec système de sauvegarde et le remplacement des postes informatiques de la mairie, y compris, abonnement pour sauvegarde externalisée, extension de garantie annuelle du serveur, contrat de maintenance pour 3 ans.

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société CONTY qui comprend :

- Fourniture et installation d'un serveur pour un montant total de 5 245,00 € HT
- Fourniture et installation de 5 postes informatiques pour un montant total de 7 050,00 € HT

Cette dépense d'un montant de 12 295 € HT sera inscrite en section investissement.

Ainsi que les contrats de maintenance et de garantie :

- Contrat de sauvegarde externalisée pour un montant mensuel de 49 € HT
- Extension de garantie annuelle du serveur pour un montant annuel de 601 € HT
- Contrat de maintenance de 3 ans pour les postes informatiques pour un montant de 288 € HT par poste pour les 3 années.

D 44 - Acquisition d'un tracteur tondeuse

Afin de répondre aux besoins des services techniques et aux mesures de sécurité dans le cadre la mise en place du document unique et des actions de prévention prévues pour 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis proposé par Jardin Loisirs d'un montant de 19 877,00 € HT pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse, homologué route, étant précisé qu'une reprise de l'ancien tracteur tondeuse sera effectuée par Jardin Loisirs pour un montant de 3 000 € HT.

D 45 - Acquisition d'outillages pour les services techniques

Afin de remplacer le matériel vétuste et répondre aux besoins des services techniques, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis suivants :

- Sarl Automobiles du Centre : acquisition d'une tronçonneuse de marque Husqvarna pour un montant HT de 566,67 €
- Sarl Gasche : acquisition d'une tondeuse de marque John Deere pour un montant HT de 749,17 €.

Ces dépenses seront inscrites en section investissement.

D 46 - Travaux de voirie

Dans le cadre du groupement de commandes mis en place par la communauté de communes Maine Saosnois pour les travaux de voirie communale, Madame Vogel informe le conseil municipal que l'entreprise PIGEON TP a été retenue pour réaliser les travaux de voirie communale décidés par la commission communale de la voirie.

Le montant des travaux à réaliser sur le Chemin de l'Espérance (VC 18), la route des Landes (VC 11), la route de l'Aubet (VC 103), la route de la Joussandière (VC 139), chemin de la Brosse (VC 21), route de Pambourg (VC10) s'élève à 24 667,77 € HT.

D 47 - Surtaxe communale d'assainissement : révision au 1er mai 2018

Madame Vogel rappelle que le conseil municipal a la possibilité, chaque année au 1^{er} mai, de réviser le taux de la surtaxe communale d'assainissement.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la surtaxe communale d'assainissement au tarif de :

- en ce qui concerne la prime fixe à **29,00 €**
- en ce qui concerne la redevance sur la consommation d'eau effectivement enregistrée à **1,40 € par m3.**

D 48 - Surtaxe communale d'assainissement : révision au 1er mai 2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition du cabinet GETUDES CONSULTANT, pour une mission d'assistance et de suivi du contrat de délégation pour le service assainissement de la commune, pour un montant de 2 000 € HT par an.

D 49 - Indemnité gardiennage église

Madame Le Maire propose au conseil municipal de verser au titre de l'année 2018, tel que les années précédentes, une indemnité pour le gardiennage de l'église communale.

Conformément à la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une indemnité de 120,97 € au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.